

**DEPARTEMENT DE LA MARNE**  
**ARRONDISSEMENT D'EPERNAY**  
**COMMUNE DE MUTIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 2 Mars 2026**

L'an 2026, le 2 Mars à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 25 Février 2026, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 9 Absent :1 Excusé : 0
<b><u>Nom des membres ayant participé au vote</u></b> : C.BEQUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY
<b><u>Absent</u></b> : M.ZIMMERLIN
<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : MA.HUMBERT

**05-26**

**Vote des taux d'imposition 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,  
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DÉCIDE :**

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2026

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.70%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 22.20%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 19.73%

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Extrait certifié conforme  
au registre des délibérations

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait le 2 Mars 2026

Le Maire  
Marie-Claude REMY

